AVIS D'ACTIONS CRIMINELLES (Ville de Québec)

Au alentour de 21:00 h le 13 avril 2025 , monsieur Pierre Michaud a décider de prendre les transports en commun afin de quitter rapidement le secteur de Lévis. La veille sur la piste cyclable en direction de Lévis les crochets de la tentes de Monsieur Michaud ont été défait pendant la nuit (GAZ POSSIBLE).

Monsieur a décidé de prendre le train et fais des recherches sur internet au Tim-Horton (secteur du MAXI bout de la piste en provenance de St-Agapit). Curieusement les horaires sembles avoir changé pendant que je fessais des recherche. Normalement il y aurait du avoir des trains le lundi 14 avril 2025 qui se dirigent vers Lapocatière (exemple train de 14:30h). Monsieur s'est donc dirigé vers la gare du palais de Québec en passant par Lévis et le traversier. Monsieur a profiter de l'occasion sur le traversier pour suggéré une amélioration de la sécurité par l'ajout de numéros sur les bancs et avisé un des membres du personnel de **cet élément important**.

Monsieur est arrivé a la gare au alentour de 23:30 PM et immédiatement le gardien de sécurité a intercepté monsieur en lui disant que la gare est fermé et qu'il doit quitter. Monsieur a expliqué qu'il veut téléphoner a VIA-RAIL pour obtenir de l'information sur les trains qui se dirigent vers Lapocatière. Le gardien de sécurité m'a confirmer qu'une personne de VIA-RAIL est disponible dans le secteur train et qu'il peut répondre a mes questions. Après avoir franchi la porte qui sépare le coté train du coté autobus monsieur a été enfermé dans un secteur sans pouvoir sortir car les portes sont barrées. Il n'y avais personne du coté VIA-RAIL dans le secteur ou j'étais. Après avoir cogné dans la vitre le gardien du secteur autobus est venu m'ouvrir la porte et ne semblait pas surpris de ce qui m'arrivais.

J'ai demandé de téléphoner a VIA-RAIL () pour obtenir l'horaire des trains juste avant de quitter. Le gardien a accepté. Au téléphone j'ai parlé a un préposé (sans préjudice, fort accent de la Gaspésie?) qui m'a tout simplement dit ne pas pouvoir répondre a mes questions car il n'est pas au courant des horaires ni des tarifs. Cette personne m'a mentionné que la gare ouvre a 5:00h du matin et qu'un préposé pourra répondre a mes questions. J'ai mentionné que cela n'a aucun sens !!!

Monsieur a donc été sur le quai a proximité et patienté cinq (5) heures avant de pouvoir entrée dans la gare de nouveau pour enfin avoir des horaires et tarif de trains. Vers 5:05h du matin monsieur est entré dans la gare et s'est dirigé vers la billetterie pour l'achat d'un passage avec vélo. Une employée (Sonia, pas certain du nom) a dit a monsieur qu'il n'y a aucun train qui se dirige vers Lapocatière avant mercredi dans la nuit ? Monsieur a mentionné qu'il va porté plainte et demandé une carte d'identification de l'endroit et par ricochet de l'employée. L'employée a répondu qu'elle n'a aucune carte a fournir. Monsieur a insisté en lui demandant au pire un papier avec une entête de VIA-RAIL et toujours la même réponse. Cette dame a mentionné qu'il est possible de porter plainte par internet. Monsieur a mis fin a cette farce et quitter en mentionnant qu'il va écrire une lettre d'avocat sur ce sujet.

Commentaires:

- 1) Suite a votre enquête SVP aviser VIA-RAIL que monsieur Pierre Michaud poursuit **encore** ce transporteur.
- 2) Je crois qu'il s'agit de harcèlement contre monsieur Pierre Michaud.
- 3) Un lien est-il possible avec le traversier (transport)?
- 4) La procédure des billets de passagers est suspecte sur ce traversier. Aucun reçu et lorsque l'on vous demande le billet il n'est pas déchiré. Lorsque le passager veut conserver la preuve de son transport (le billet) celui-ci est déchiré.
- 5) Je vous suggère une procédure d'identification du personnel de VIA-RAIL, ORLÉAN, et les traversiers de Québec Lévis a cette date et autres. Des surprises sont possibles.
- 6) Qui ou quel groupe de personnes sont propriétaires de ces moyens de transports ?
- 7) Un lien avec le gouvernement actuel ou passé est-il possible ?
- 8) **Comment est t-il possible d'être autant incompétent dans la sécurité des transports** (numéros de siège).

- 9) J'ai déjà avisé sur ce sujet d'autres transporteurs maritimes.
- 10) Si cela est prouvé (GAZ) je parle ici d'entraves volontaires, monsieur Michaud demande l'emprisonnement de ces personnes et des mesures visant a éliminer ces actes criminels a répétition.
- 11) Prendre note que Monsieur Michaud va aviser le CRTC sur le sujet des changements d'horaire possibles

FIN DE CE DOCUMENT.

Pierre Michaud, PMI Ce 14 avril 2025

Document écrit rapidement j'ai d'autres priorités (d'autres informations a venir).

P_M:

AACSQ01140420250925

